

Le voisin du Kenya, le Soudan, se remet de deux décennies de guerre civile ; comme le processus de relèvement se poursuit, la perspective d'un nouvel avenir suscite des espoirs de plus en plus vifs au sein de la population réfugiée. Ceci a déclenché le rapatriement d'environ 50 000 Soudanais réfugiés au Kenya (estimation) entre 2005 et 2008.

La situation sécuritaire est demeurée précaire en Somalie, ce qui a entraîné des déplacements continus en direction du Kenya. En 2006 et en 2007, le Kenya a accueilli près de 60 000 réfugiés somaliens ; au premier semestre 2008, quelque 30 000 demandeurs d'asile sont arrivés dans le pays. En juillet 2008, le nombre total de Somaliens réfugiés au Kenya était supérieur à 205 000.

Besoins

La Somalie étant toujours en proie à une guerre civile, le HCR ne prévoit pas d'organiser le rapatriement librement consenti de réfugiés somaliens en 2009. Le Haut Commissariat continuera donc de subvenir aux besoins essentiels des Somaliens réfugiés au Kenya. Pour bon nombre de réfugiés somaliens, la réinstallation est la solution durable la plus viable.

Les autorités et la société civile kényanes ne disposent pas des capacités nécessaires à une gestion solide de la protection ou au traitement rapide des demandes d'asile. Il importe de combler ces lacunes, car le HCR prévoit de transférer la responsabilité de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié au Gouvernement en 2009.

Environnement opérationnel

Contexte

Tant au Kenya que dans les pays avoisinants, la situation a été marquée par des mouvements de population complexes – notamment des déplacements internes, de nouveaux exodes de réfugiés et le rapatriement de réfugiés. Les résultats des élections présidentielles qui se sont déroulées au Kenya en 2007 ont été contestés par le principal parti d'opposition. La vague de violence qui a ensuite déferlé sur le pays a fait sombrer le Kenya dans l'incertitude politique, ainsi que dans une crise humanitaire qui a coûté la vie à plus d'un millier de personnes et en a déplacé plus de 300 000. Bien que le Gouvernement et l'opposition soient finalement parvenus à un accord de partage du pouvoir, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour mettre fin à des tensions encore palpables.

Objectifs principaux

Programme annuel

- Maintenir des normes internationales de protection et une aide juridique pour les déplacés.
- Appuyer la candidature de quelque 5 000 réfugiés à une réinstallation individuelle ou collective.

- Faciliter l'intégration sur place d'au moins 200 réfugiés dans le cadre de la loi de 2006 sur les réfugiés.
- Accroître l'autosuffisance des réfugiés en renforçant des projets destinés à procurer des moyens d'existence durables.
- Appuyer les femmes réfugiées et les jeunes en leur dispensant des formations techniques.
- Rationaliser et hiérarchiser les activités dans les camps de Kakuma et consolider les structures des camps.
- Renforcer la capacité des autorités à mettre en œuvre la loi de 2006 sur les réfugiés

Programmes supplémentaires

Situation somalienne

- Dispenser une aide d'urgence aux nouveaux arrivants somaliens et aménager un nouveau camp afin de décongestionner les trois camps de réfugiés de Dadaab.

Déplacés internes

- Veiller à ce que les problèmes de protection des déplacés soient réglés, par des interventions rapides menées en étroite coordination avec les autorités et les partenaires au sein du module.
- Faciliter le retour des déplacés internes dans leur localité d'origine, leur intégration sur les lieux où ils sont déplacés ou encore leur transfert dans une autre région du pays.

Rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais

- Tous les réfugiés soudanais qui souhaitent regagner le Sud-Soudan sont rapatriés et reçoivent un colis d'aide.

Cibles prioritaires

Programme annuel

- Pas de refoulement ou d'abus à l'encontre des nouveaux arrivants.
- Pas d'arrestations arbitraires ou de mises en détention injustifiées des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Les incidents de violence sexuelle et sexiste sont réduits de 60 pour cent ; les affaires d'enfants maltraités ou délaissés sont documentées et régulièrement examinées dans toutes les zones d'installation de réfugiés.
- Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes commises dans des zones accueillant des réfugiés reçoivent des certificats médicaux aux fins de leur présentation à des tribunaux (contre 60 pour cent en 2008).
- L'approvisionnement en eau des camps est maintenu au niveau actuel, à savoir 17 litres par personne et par jour.

- Tous les réfugiés ont accès à des soins de santé primaires, à des installations sanitaires et à d'autres services dispensés dans les camps.
- Tous les enfants réfugiés ont accès à l'école primaire.
- Au moins 90 pour cent des nouveaux-nés sont vaccinés.
- Les communautés sont sensibilisées au problème du VIH et du sida ; 65 pour cent des patients séropositifs ou atteints du sida bénéficient de soins et d'un soutien psychosocial dans les camps ou zones d'installation de réfugiés.
- Tous les retours se déroulent dans la sécurité et dans la dignité.
- Les capacités du Gouvernement et des institutions publiques en matière de gestion de la protection sont renforcées, ce qui leur permet de traiter les affaires de réfugiés dans le respect des normes internationales.

Programmes supplémentaires Situation somalienne

- Tous les nouveaux arrivants somaliens bénéficient d'une protection et de secours d'urgence.
- Les camps et leurs infrastructures sont aménagés de manière à pouvoir recevoir les nouveaux arrivants somaliens.

Kényans déplacés à l'intérieur de leur pays

- Tous les déplacés internes bénéficient d'informations, d'une aide psychosociale et d'une assistance juridique.
- Toutes les personnes ayant des besoins particuliers reçoivent une aide appropriée, notamment des abris provisoires.

Rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais

- Promouvoir le rapatriement librement consenti de 10 000 réfugiés au Sud-Soudan, dans la sécurité et la dignité.

Stratégie et activités

Pour accueillir les nouveaux arrivants somaliens, qui ne cessent d'affluer, le HCR agrandira les camps de réfugiés de Dadaab et construira un nouveau camp.

Selon les prévisions du HCR et de ses partenaires, environ 10 000 des 25 000 Soudanais réfugiés au Kenya regagneront leur pays de leur plein gré d'ici la fin de l'année 2009. En attendant d'être rapatriés au Soudan, les réfugiés bénéficieront de formations techniques. Les individus qui ne veulent ou ne peuvent pas rentrer recevront protection et assistance. Certains d'entre eux seront réinstallés dans des pays tiers.

Le camp de Kakuma, qui abrite des réfugiés depuis deux décennies, sera remis en état au moyen d'un projet de réhabilitation et de renforcement des moyens d'existence post-rapatriement. Le HCR entend revoir l'agencement du camp afin de remédier aux problèmes d'approvisionnement

en eau. Le Haut Commissariat prévoit également de consolider les structures du camp afin de permettre aux réfugiés restants d'accéder aisément à l'assistance.

Les perspectives de rapatriement des réfugiés originaires du Burundi, de République démocratique du Congo (RDC), d'Érythrée, d'Éthiopie, d'Ouganda et du Rwanda sont limitées. Le HCR continuera néanmoins à faciliter les rapatriements individuels, tout en renforçant la protection et l'autosuffisance des personnes qui ne peuvent regagner leur pays d'origine.

L'Organisation prônera l'adhésion aux conventions sur l'apatridie et mènera une action de sensibilisation à la situation des apatrides. Les activités entreprises à ce titre consisteront notamment à coopérer avec les acteurs impliqués dans cette problématique et à intervenir en faveur d'apatrides.

Comme la situation politique est instable au Kenya, le HCR continue à protéger les déplacés internes dans le cadre de l'approche modulaire des Nations Unies, en fournissant des matériaux pour abris provisoires aux déplacés qui regagnent leur localité d'origine ou déménagent dans une autre zone, et en renforçant les capacités de protection de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.



Un jeune garçon déplacé à l'intérieur du pays boit de l'eau provenant d'un conduit, dans la zone d'installation de Showground à Nakuru

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Éthiopie	23 500	23 500	25 500	25 500
	Somalie	242 000	242 000	290 000	290 000
	Soudan	25 700	25 700	6 800	6 800
	Pays divers	10 300	10 300	10 400	10 400
Demandeurs d'asile	Éthiopie	3 500	3 500	3 600	3 600
	Somalie	700	700	1 000	1 000
	Soudan	950	950	570	570
	Pays divers	650	650	650	650
Déplacés internes	Kenya	300 000	150 000	150 000	150 000
Apatrides		100 000	-	100 000	-
Total		707 300	457 300	588 520	488 520

Contraintes

L'instabilité dont souffre la Somalie continue à engendrer un afflux constant de demandeurs d'asile au Kenya. Cette situation instable rend la planification particulièrement difficile car les hypothèses initiales, concernant les besoins financiers, doivent être revues. La politique de l'État kényan, consistant à confiner les réfugiés dans des camps, et certaines attitudes du personnel de sécurité entravent les efforts des réfugiés pour parvenir à l'autosuffisance.

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	4
Effectif total	302
Fonctionnaires internationaux	34
Collaborateurs nationaux	179
JEA	9
VNU	5
Autres	75

Coordination

Le principal homologue gouvernemental du HCR est le Département des affaires de réfugiés. Le Haut Commissariat forme également la police, le Service de l'immigration et la magistrature à l'application du droit international des réfugiés. L'opération de rapatriement des réfugiés soudanais sera coordonnée et exécutée en coopération avec les autorités kényanes et soudanaises, ainsi qu'avec des institutions des Nations Unies et des ONG. En outre, le HCR collaborera étroitement avec les ambassades des pays de réinstallation.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Département des affaires de réfugiés

ONG : *Action Aid, African Refugee Training and Employment Services, CARE International, Centre for Domestic Training and Development, Centre d'aide juridique (Kituo Cha Sharia), Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Film Aid International, GOAL Ireland, Handicap International, Kenya Magistrates & Judges Association, Kenya Paralegal Association, Fédération luthérienne mondiale, National Council of Churches of Kenya, Salésiens de Don Bosco au Kenya, Save the Children Fund (R.-U.), Société kényane de la Croix-Rouge*

Autres : BSP/ONU, *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*, OIM

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Éducation, ministère de l'Immigration et de l'Immatriculation des personnes, ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé

ONG : Action contre la faim, Service jésuite des réfugiés, Médecins Sans Frontières

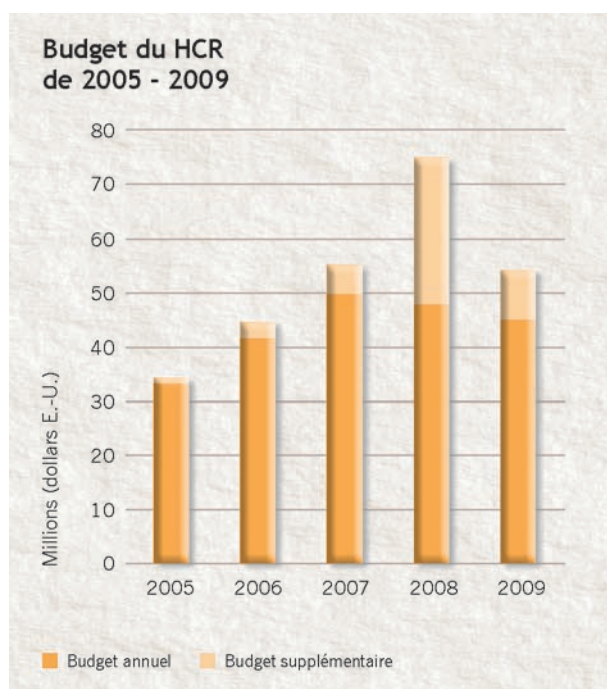
Autres : FNUAP, OMS, PAM, PNUD, UICN, UNICEF, VNU

Informations financières

Les besoins financiers du HCR au Kenya, pays qui accueille la plus importante population réfugiée d'Afrique orientale, ont très sensiblement augmenté depuis 2005, en raison de plusieurs situations d'urgence complexes. Cette augmentation a été accentuée par l'appréciation de la devise kényane et par la hausse des coûts d'exploitation du centre régional de Nairobi, qui fournit un appui administratif, logistique et technique aux bureaux du HCR dans 17 pays.

En 2008, le Haut Commissariat a monté un programme supplémentaire pour offrir une protection et une aide essentielle aux déplacés internes kényans. Le programme se poursuivra en 2009. Les besoins des nouveaux arrivants somaliens seront pris en charge dans le cadre d'un programme supplémentaire, tout comme l'opération de rapatriement au Sud-Soudan.

Il est prévu d'établir un programme supplémentaire en 2009, afin de remédier aux dégâts environnementaux causés par le camp de Kakuma à l'aide de projets de réhabilitation et de renforcement des moyens d'existence.



Budget (dollars E.-U.)								
Activités et services	2008			2009				
	Budget-programme annuel ¹	Budget-programme supplémentaire ²	Total	Budget-programme annuel ¹	Budget-programme supplémentaire			Total
					Situation somalienne	PDI	Retour des réfugiés soudanais	
Protection, suivi et coordination	9 266 835	2 964 660	12 231 495	10 206 189	0	991 916	394 199	11 592 304
Abris et autres infrastructures	1 105 818	7 114 686	8 220 504	1 082 131	270 755	1 100 000	0	2 452 886
Activités génératrices de revenus	27 170	0	27 170	8 237	0	0	0	8 237
Activités vivrières	6 864	0	6 864	35 502	0	0	0	35 502
Appui opérationnel (aux partenaires)	4 084 403	2 133 160	6 217 563	3 968 981	181 818	90 000	0	4 240 799
Assainissement	707 672	570 641	1 278 313	741 708	179 506	0	0	921 214
Assistance juridique	2 683 250	2 602 914	5 286 164	2 483 197	34 405	600 000	0	3 117 602
Besoins domestiques	2 518 429	2 717 399	5 235 828	3 039 720	361 188	670 000	0	4 070 908
Eau	1 235 077	1 164 087	2 399 164	1 205 169	59 837	0	0	1 265 006
Éducation	2 173 400	93 796	2 267 196	1 622 324	149 589	0	0	1 771 913
Santé	3 264 754	1 465 644	4 730 398	4 462 285	89 753	0	0	4 552 038
Services communautaires	1 415 691	74 948	1 490 639	960 202	0	0	0	960 202
Sylviculture	274 713	42 003	316 716	338 514	0	0	0	338 514
Transport et logistique	1 158 032	5 752 097	6 910 129	2 011 703	538 519	250 000	0	2 800 222
Vivres	2 798 465	194 845	2 993 310	2 890 327	134 630	0	2 923 577	5 948 534
Total des opérations	32 720 574	26 890 880	59 611 454	35 056 189	2 000 000	3 701 916	3 317 776	44 075 881
Appui au programme	8 759 723	332 434	9 092 157	10 059 834	0	0	103 025	10 162 859
Total	41 480 297	27 223 314	68 703 611	45 116 023	2 000 000	3 701 916	3 420 801	54 238 740

¹ Inclut le Centre d'appui régional à Nairobi.

² Inclut les programmes supplémentaires en faveur des personnes déplacées (17 992 716 dollars E.-U.), pour la situation en Somalie (3 770 500 dollars E.-U.), le rapatriement et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées au Sud-Soudan (3 206 333 dollars E.-U.), le contrôle et la prévention de l'anémie (731 378 dollars E.-U.) ainsi que pour les activités liées à l'eau et à l'assainissement (1 522 387 dollars E.-U.).

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.